

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: **EPOLIT<sup>®</sup> 515 EPA**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé : Dispersion aqueuse de particules paraffine

Usages déconseillés : Toutes les utilisations qui ne figurent pas parmi les usages recommandés

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CEFORA SAS

Z.A.C En Prêle – 01480 Savigneux - France

Téléphone +33 4 74 08 47 03 Fax +33 4 74 00 89 68

8h-12h / 14h-17h du lundi au vendredi

Personne chargée de la fiche de données de sécurité: [contact@cefora.fr](mailto:contact@cefora.fr)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS)

+ 33 (0)1 45 42 59 59

## SECTION 2: Identification des dangers

Principaux dangers : Néant

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement :

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la «Directive générale de classification pour les préparations de la CE», dans la dernière version valable.

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Description : Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants contribuant aux dangers:		
CAS: 8002-74-2	Cires de paraffine et	39.34%
EINECS : 232-315-6	cires d'hydrocarbures	

Indications complémentaires

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16

## SECTION 4: Premiers secours

Indications générales :

Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation :

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau :

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion :

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction approprié :

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants

avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.  
Equipement spécial de sécurité :  
Aucune mesure particulière n'est requise.

#### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles :  
Pas nécessaire.  
Mesures pour la protection de l'environnement :  
Diluer avec beaucoup d'eau. Ne pas rejeter dans les canalisations dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.  
Méthodes de nettoyage/récupération :  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Indications supplémentaires :  
Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

#### SECTION 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour la manipulation :  
Aucune mesure particulière n'est requise.  
Préventions des incendies :  
Aucune mesure particulière n'est requise.  
Stockage :  
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :  
Aucune exigence particulière.  
Indications concernant le stockage commun :  
Pas nécessaire.  
Autres indications sur les conditions de stockage :  
Néant.

#### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:  
Sans autre indication, voir point 7.  
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :  
8002-74-2 cires de paraffine et cires d'hydrocarbures  
VME Valeur momentanée: 2 mg/m<sup>3</sup>  
Remarques supplémentaires :  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.  
Equipement de protection individuel :  
Mesures générales de protection et d'hygiène :  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produit chimiques  
Protection respiratoire :  
N'est pas nécessaire.  
Protection des mains :  
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance / à la préparation.  
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.  
Matériau des gants :  
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la



résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants :

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux :



Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Indications générales

Forme : liquide  
Couleur : selon désignation produit  
Odeur : caractéristique

Modification d'état

Densité :	> 1
Point de fusion :	45 – 65°C
Point d'ébullition :	100°C
Point d'inflammation :	Non applicable
Température d'inflammation :	300°C
Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur à 20°C :	23 hPa
Densité à 20°C :	0,97 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	Entièrement miscible
Valeur du pH à 20°C :	<10
Viscosité dynamique à 20°C :	1000 mPas

Teneur en solvants :

Solvants organiques :	0,0 %
Eau :	54,1 %
VOC (CE) :	2,06 %
Teneur en substances solides :	46,3 %

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / Conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactions dangereuses :

Aucune réaction dangereuse connue.

Produits de décomposition dangereux :

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :

Effet primaire d'irritation:

de la peau: Pas d'effet d'irritation.

des yeux : Pas d'effet d'irritation.

Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

### SECTION 12: Informations écologiques

Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Produit :

Recommandation :

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Catalogue européen des déchets

12 01 12 Déchets de cires et graisses

Emballages non nettoyés :

Recommandation :

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produits de nettoyage recommandé :

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :

Classe ADR/RID-RTMDR/F \*

(Ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) : -

Transport maritime IMDG ((ordonnance sur le transport de produits dangereux) :

Classe IMDG -

Polluant marin Non

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

Classe ICAO/IATA -

Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

### SECTION 15: Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

Identification particulière de certaines préparations :

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

Prescription nationales :

Classe	Part en %
--------	-----------

Eau	54,1
-----	------

Non déterminé	41,4
---------------	------

### SECTION 16: Autres informations

Avis au lecteur

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE. DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET

DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER. LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESEN TER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECA UTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.